Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 28 septembre 2018

Le vingt huit septembre deux mil dix huit à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, Jean-Charles MULLER, Pierre SEENE, Anne SEENE, Alain ODEAU, François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Nathalie EBER, Yann KRIEGER, Martine KUHN, Nathalie SCHUTZ
Absente non excusée :
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. Approbation de la séance du 9 avril 2018
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Evolution des compétences de la com com et adoption des nouveaux statuts
4. Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement
5. Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
6. Subvention
7. Congrès des Maires
8. Installation coffret électrique

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Madame Anne SEENE est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Lecture faite, en L4absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

3. EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HANAU LA PETITE PIERRE ET MODIFICATION DE STATUTS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1, L.5211-17 et suivants, L.5211-41-3 et L.5214-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre
Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « Voirie » de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 5 juillet 2018 proposant l'évolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et l'adoption de nouveaux statuts à compter du 1er janvier 2019,

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Le Conseil municipal de Uttwiller, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité POUR:

* l'évolution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et l'adoption de nouveaux statuts, tels qu'annexés à la présente délibération, à compter du 1er janvier 2019 ;
* de charger le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

4. RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte rendu sur le rapport 2017 relatif au prix et la qualité du servie public d'assainissement établi par le Syndicat d'Assainissement du Bas-Rhin, le conseil municipal décide de l'adopter dans observation ni réserve.

5. RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Après avoir entendu le compte rendu sur le rapport 2017 relatif au prix et la qualité du servie public d'eau potable établi par le Syndicat d'Assainissement du Bas-Rhin, le conseil municipal décide de l'adopter dans observation ni réserve.

6. SUBVENTION

Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention adressée par l'AAPEI Région de Saverne. Après délibération il est décidé de verser une aide de 50 euros.

7. PARTICIPATION FRAIS D'INSCRIPTION CONGRES DES MAIRES

Comme chaque année le conseil municipal décide de prendre en charge sur le budget communal les frais d'inscription au Congrès des Maires pour la somme de 95.00 €

8. INSTALLATION COFFRET ELECTRIQUE A LA MAIRIE : PARTICIPATION DE L'ASL

Le conseil municipal accepte et remercie l'Association de Sports et de Loisirs Culturels d'Uttwiller pour sa participation de 8 100.00 € aux travaux d'installation et de raccordement d'un coffret électrique situé à l'extérieur du bâtiment de la mairie permettant ainsi un accès rapide à l'électricité lors des manifestations.

Suivent les signatures sur le registre
Uttwiller, le 1er octobre 2018
Le Maire,

Roland KOENIG